

Article 31 du Règlement

tive entre la Société canadienne des postes et le Syndicat des postiers du Canada sont rendues à la phase critique.

Depuis 29 mois que les deux parties discutent, il reste encore plusieurs points majeurs en litige. Advenant l'échec des négociations, le message en date du 25 octobre du Syndicat des postiers et des facteurs, Section Val-d'Or, se résume comme suit: «Le plus gros problème auquel font face les employés des Postes est le non-respect de la convention collective de la part de l'employeur et ils demandent au ministre du Travail que celui-ci fasse inclure dans ce projet de loi spécial, que la Société canadienne des postes respecte explicitement chacune des clauses de la convention collective».

* * *

[Traduction]

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, selon Emploi et Immigration Canada, d'ici la fin de la décennie, une très forte majorité des emplois nécessiteront au moins de 12 à 15 ans de scolarité.

Cette année, même s'il leur a promis le contraire, le gouvernement refusera à près de 4 000 étudiants autochtones admissibles une aide financière pour leurs études postsecondaires. Si l'on tient compte uniquement de l'Ontario, en 1995, seule la moitié des étudiants autochtones qui satisfont aux conditions recevront une aide financière. Les autochtones sont moins instruits, ils touchent la moitié du revenu national moyen, et leur taux de chômage est deux fois plus élevé que celui des autres Canadiens.

Pour remédier au problème, le gouvernement a réduit l'aide financière qu'il leur consent et il prétend s'être montré généreux au regard des programmes d'études à l'intention des autochtones.

Le financement de ces programmes provient des redevances sur les terres des autochtones. Ceux-ci ne demandent pas la charité, ils ne réclament que leur dû.

Nous venons de connaître la crise autochtone la plus grave de l'histoire de notre fédération, mais le gouvernement n'en a tiré aucune leçon. S'il voulait vraiment régler les problèmes autochtones, il commencerait par faire quelque chose de très simple—tenir les promesses qu'il a faites au fil des ans.

J'estime que l'éducation est un droit et non un privilège, particulièrement pour les autochtones. Si nous n'engageons pas dès maintenant des fonds pour l'éducation, nous financerons ultérieurement l'aide sociale.

LA PETITE ENTREPRISE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, les petites entreprises sont le pivot de notre économie. Elles représentent 97 p. 100 des entreprises canadiennes. Elles emploient près du tiers de la main-d'oeuvre du secteur privé. Quatre nouveaux emplois sur cinq en sont issus, et leurs ventes annuelles totalisent 316 milliards de dollars.

Si nous voulons encourager la croissance et la prospérité de ces entreprises, il nous faut reconnaître la paperasserie et les difficultés financières toujours plus grandes qui sont leur lot.

Les gouvernements et les syndicats protègent les intérêts des employés, mais qui protège ceux des employeurs? Les petites entreprises doivent s'occuper efficacement de percevoir les cotisations des employés et de l'employeur ainsi que l'impôt, de recueillir des statistiques et de soumettre celles-ci dans des délais stricts.

Les petites entreprises veulent continuer de faire bonne figure sur les marchés, mais elles ne peuvent être concurrentielles ni le rester si on continue ainsi de faire appel à leurs ressources.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, les Canadiens demandent aux néo-démocrates de réparer les dégâts laissés par les gouvernements libéraux, créditistes et conservateurs sur les plans législatifs et budgétaires.

Avec le déficit libéral de 3 milliards en Ontario, le déficit créditiste de 2,5 milliards en Colombie-Britannique et le déficit conservateur de plus de 5 milliards en Saskatchewan, les gouvernements néo-démocrates de ces provinces auront beaucoup à faire pour améliorer la situation des gens ordinaires et non celle des amis des gouvernements conservateurs et de ceux qui ont leurs entrées auprès de ces gouvernements.

Les Canadiens de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Yukon bénéficieront d'une ère de gouvernement transparent et honnête et ce sera aussi le cas, bientôt, au palier fédéral.

* * *

[Français]

HOMMAGE À L'ARTISTE PEINTRE ANDRÉ ROGER

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui souligner le mérite d'un artiste de chez nous qui a récemment fait parler de lui en inscrivant cinq de ses records dans l'édition 1992 du célèbre livre *Guinness*. Connue et reconnue dans le monde entier, André Roger, le peintre le plus rapide au monde, devenait le premier homme à réaliser cet exploit. André Roger, un homme humble, sincère et déterminé, est